

## s'inscrire au pole emploi pour assédic après pacs

Par **simonhalb**, le **25/06/2009** à **11:13**

Mon amie vient de démissionner de son emploi pour venir me rejoindre et vivre à une adresse commune. Nous voudrions nous pacser dans le délai imparti (2 mois après le jour de la démission). Nous aimerions savoir si elle doit s'inscrire au Pole emploi pour qu'elle puisse à la suite de notre Pacte Civil toucher les assédics en attendant de trouver du travail.

Dans l'attente d'une rapide réponse de votre veuillez agréer mes sincères salutations.